



**MÉMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.2

21 décembre 2022

Original: Anglais

4^e Réunion des Signataires
Bonn, 28 février – 2 mars 2023
Point 14 de l'ordre du jour

BUDGET PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE TRIENNALE (2023-2025)

(préparé par le Secrétariat)

1. Le présent document contient trois scénarios budgétaires proposés pour la prochaine période triennale (2023-2025) pour le financement du Secrétariat conformément à la section 8 du Mémoire d'entente. Ils sont présentés dans les Annexes 1 à 3.
2. L'Annexe 4 présente un tableau des « contributions annuelles indicatives des signataires » pour couvrir les coûts de chaque scénario.
3. L'Annexe 5 comprend le « Mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale » révisés.

Contexte

4. Pour couvrir les coûts d'un Secrétariat pleinement opérationnel, il est fondamental de disposer d'un financement durable.
5. Le Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins) est juridiquement non contraignant. À ce titre, les contributions financières des Signataires pour couvrir le budget de base et les activités extrabudgétaires sont volontaires. Les « contributions annuelles indicatives » telles qu'adoptées précédemment lors de la MOS3 et proposées à la MOS4 (voir Annexe 4) ne sont pas contraignantes, mais donnent aux Signataires une indication de leur part des coûts du budget de base conformément au barème des quotes-parts de l'ONU, tel qu'adopté par l'Assemblée générale des Nations unies.
6. Les contributions volontaires reçues des Signataires au cours des trois périodes triennales précédentes étaient nettement inférieures aux budgets approuvés, comme en témoigne le document CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.1.
7. En outre, une partie substantielle des fonds reçus avait été entièrement ou partiellement affectée à des activités de projet extrabudgétaires. Si ces fonds basés sur des projets permettent d'améliorer la mise en œuvre des décisions de la MOS, ils ne contribuent pas au financement sécurisé du budget de base du Secrétariat.
8. Le Secrétariat a continué à appliquer un régime de dépenses très prudent en raison de l'incertitude des revenus du Fonds d'affectation spéciale. Cela rend difficile la planification à long terme et a conduit à l'élaboration d'activités *ad hoc* au fur et à mesure que les donateurs mettaient des fonds à disposition.

9. Pour rationaliser la planification et la collecte de fonds, le budget proposé a été réorganisé de manière à ne couvrir que les coûts des tâches essentielles du Secrétariat. Il s'agit des coûts liés à l'administration du personnel, aux réunions, au fonctionnement des organes directeurs et aux charges d'exploitation.
10. Le financement de la mise en œuvre des activités du programme de travail 2023-2025 (activités extrabudgétaires) fera l'objet d'une collecte de fonds supplémentaire. Cette démarche va déjà dans le sens des besoins de certains Signataires donateurs importants, qui ne peuvent contribuer que sur la base de propositions de projets sur mesure.
11. Aucun budget spécifique ne sera convenu par la MOS4 pour ces activités extrabudgétaires. Même si les contributions au « budget de base » et au « budget de mise en œuvre » sont toutes deux volontaires et, à ce titre, sujettes une collecte de fonds, il est logique de séparer ces deux types de budgets, car les exigences en matière d'établissement de rapports sur les fonds affectés varient selon l'accord conclu avec le donateur et la période de mise en œuvre. La collecte de fonds et la mise en œuvre d'activités extrabudgétaires impliquent généralement un temps de travail du personnel important pour gérer les différentes procédures administratives. Des explications plus détaillées sont fournies dans la section « Détail des postes budgétaires : Personnel ».
12. Le Secrétariat propose l'envoi de factures annuelles sur la base de la contribution indicative évaluée. Les signataires peuvent demander l'établissement de factures modifiées s'ils souhaitent payer un montant différent de la contribution indicative.
13. En outre, le Secrétariat collectera des fonds destinés aux activités extrabudgétaires convenues dans le programme de travail 2023-2025 par des appels de fonds distincts.

Contribution en nature du Secrétariat de la CMS

14. Le Secrétariat continue de bénéficier de la direction et du soutien de la CMS et de l'Unité de gestion administrative et financière. En outre, le Secrétariat est soutenu par l'Unité de gestion des communications et de l'information de la CMS. Le tableau 1 donne un aperçu de la contribution en nature apportée par le Secrétariat de la CMS dans son ensemble au Mémorandum d'entente.

Tableau 1 : Aperçu des coûts (en euros) pour le temps de travail du personnel que le Secrétariat de la CMS fournit en nature au service du MdE requins.

Personnel	2023	2024	2025	Total
Secrétaire exécutif, CMS, D-1 (2 %)	5 275	5 381	5 489	16 145
Responsable du programme sur les espèces aquatiques, CMS, P-4 (10 %)	17 216	17 560	17 911	52 686
Unité de gestion des communications et de l'information, P3 (5 %), G5 (5 %)	11 928	14 718	15 013	41 659
Unité de gestion administrative et financière P3 (5 %) ; 2 x G-5 (5 %) (financé par les 13 % de PSC)	14 734	15 029	15 330	45 093
Total	49 153	52 688	53 742	155 583

15. Comparativement au budget précédent, le temps de travail global du personnel que la CMS fournit en nature au MdE requins a changé du fait de la suppression du travail fourni par l'Équipe des services de conférence (CST). À l'avenir, il est prévu que l'assistant de niveau G5 contribue aux travaux de la CST. En contrepartie, la CST soutiendrait le MdE requins lors des périodes de forte charge de travail, par exemple pour l'organisation de la MOS5. Les temps de travail du personnel pour les services de réunion fournis par le MdE requins et par la CMS devraient s'équilibrer et donner un zéro net.

Scénarios de budget proposé

Aperçu

16. Pour la période triennale 2023-2025, le Secrétariat a élaboré trois scénarios (0, 1, et 2) que les Signataires doivent examiner en prenant en considération de leur capacité à fournir des ressources au Fonds d'affectation spéciale.
17. Les différences entre les trois scénarios concernent uniquement les coûts liés au **personnel**. Les autres coûts sont restés les mêmes dans chaque scénario, à l'exception de différences mineures dans les coûts d'exploitation. Cela offre une certaine souplesse pour tenir compte des décisions qui seront prises sur le programme de travail proposé en ce qui concerne le nombre de membres du personnel requis.

Tableau 2 : Aperçu des scénarios budgétaires 0, 1, et 2 (en euros).

Scénarios budgétaires	Augmentation (%) par rapport au budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total général (y compris 13 % de PSC)
Scénario 0 (croissance réelle zéro)	6,18	322 835	305 476	655 223	1 283 534
Scénario 1	9,92	359 334	314 290	655 223	1 328 847
Scénario 2	19,7	397 381	353 668	695 958	1 447 008

Principales modifications apportées par rapport au budget précédent 2019-2021

18. Pour accroître la capacité des administrateurs permanents, les trois scénarios budgétaires prévoient un poste P3 à temps plein de coordonnateur du Mémoire d'entente, soutenu par un poste C/IC¹ ou P2 à temps partiel.
19. Trois lignes budgétaires qui étaient inscrites dans le budget précédent et qui étaient liées à la mise en œuvre d'activités extrabudgétaires ont été exclues, à savoir :
- « *Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.* »
 - « *Impression de matériel technique/d'information, et achat de photos, d'illustrations, etc.* »
 - « *Conception de documents techniques* »

¹Ici, le terme « C/IC » signifie consultant(e)/entrepreneur individuel, qui sont deux catégories différentes de personnel contractuel dans le système des Nations Unies.

20. Les frais de voyage des membres du Comité consultatif et des experts externes ont été réduits à un niveau qui couvre la participation aux réunions pertinentes de la CMS conformément au mandat du Comité consultatif. Les déplacements supplémentaires seraient soumis à l'affectation de fonds pour les activités extrabudgétaires.
21. Les frais de voyage des délégués à la 5^e réunion des Signataires ont augmenté en raison de la hausse des coûts des vols. Les coûts d'interprétation à la MOS5 ont également légèrement augmenté, tandis que les coûts des arrangements logistiques ont été réduits.
22. Les coûts d'exploitation ont été ajustés pour supprimer plusieurs postes budgétaires, à savoir la maintenance des photocopieurs et les fournitures de bureau, qui sont gracieusement fournies par le Secrétariat de la CMS, et pour inclure les coûts supplémentaires des logiciels et des frais Umoja.

Comparaison des scénarios budgétaires proposés

Scénario 0

23. **Le scénario 0** est un « scénario de croissance réelle zéro » (**augmentation de 6,18 %**) par rapport au budget approuvé pour la dernière période triennale. Ce scénario comprend un poste P3 à temps plein et les coûts modérés d'un C/IC en 2024 et 2025 pour soutenir le coordonnateur du MdE dans la préparation substantielle des réunions des organes directeurs et la gestion du projet. Le financement proposé pour le C/IC couvrirait une période allant jusqu'à 13 mois, en fonction du niveau d'expérience requis.
24. Le scénario couvrirait les coûts d'un Secrétariat pleinement fonctionnel et la mise en œuvre des fonctions essentielles du Secrétariat. À ce titre, il contient les coûts complets de deux réunions du Comité consultatif et de la 5^e réunion des Signataires (MOS5).

Tableau 3 : Aperçu du budget **scénario 0** (en euros). Les détails sont fournis à l'[Annexe 1](#).

Catégories de coûts	Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel	454 194	186 895	212 733	224 244	623 871
Activités du Secrétariat	160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5e réunion des Signataires (MOS5)	253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4 et AC5)	90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation	22 600	13 800	12 600	12 600	39 000
Total	1 069 794	285 695	270 333	579 844	1 135 871
Coûts d'appui au programme (13 %)	139 073	37 140	35 143	75 380	147 663
Total général	1 208 867	322 835	305 476	655 223	1 283 534

Scénario 1

25. **Le scénario 1** montre une **augmentation de 9,92 %** par rapport au budget de la dernière période triennale. Le scénario ne diffère du scénario 0 que par le montant alloué au C/IC pour soutenir le coordonnateur du Mémoire d'entente, qui couvrirait une période allant jusqu'à 23 mois en fonction du niveau d'expérience requis.

Tableau 4 : Aperçu du budget **scénario 1** (en euros). Les détails sont fournis à l'[Annexe 2](#).

Catégories de coûts	Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel	454 194	216 895	220 533	224 244	661 671
Activités du Secrétariat	160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5e réunion des Signataires (MOS5)	253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4 et AC5)	90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation	22 600	16 100	12 600	12 600	41 300
Total	1 069 794	317 995	278 133	579 844	1 175 971
Coûts d'appui au programme (13 %)	139 073	41 339	36 157	75 380	152 876
Total général	1 208 867	359 334	314 290	655 223	1 328 847

Scénario 2

26. **Le scénario 2** montre une **augmentation de 19,70 %** par rapport au budget précédent pour 2019-2021. Ce scénario diffère du scénario 1 en ce qui concerne l'augmentation des coûts de personnel, en prévoyant un administrateur de niveau P2 à temps partiel au lieu d'un C/IC pour soutenir l'administrateur de niveau P3 à temps plein. En outre, en raison de l'augmentation du nombre de membres du personnel, les frais Umoja associés sont ajustés dans le scénario 2.

Tableau 5: Aperçu du budget **scénario 2** (en euros). Les détails sont fournis à l'[Annexe 3](#).

Catégories de coûts	Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel	454 194	248 265	253 080	257 992	759 338
Activités du Secrétariat	160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5e réunion des Signataires (MOS5)	253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4 et AC5)	90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation	22 600	18 400	14 900	14 900	48 200
Total	1 069 794	351 665	312 980	615 892	1 280 538
Coûts d'appui au programme (13 %)	139 073	45 716	40 687	80 066	166 470
Total général	1 208 867	397 381	353 668	695 958	1 447 008

Les postes budgétaires en détail

Personnel

27. Tous les scénarios intègrent un taux d'inflation annuelle de 2 % pour les dépenses de personnel, qui tient compte de l'impact de l'inflation sur l'ajustement des indemnités de poste et les autres droits, ainsi que des augmentations et révisions normales de salaire à l'intérieur d'une même classe.
28. Les coûts salariaux standard applicables au lieu d'affectation de Bonn tels qu'appliqués par le Secrétariat de la CMS sont basés sur les coûts estimés pour chaque catégorie de personnel en 2023-2025.
29. Les coûts liés au recrutement de nouveaux membres du personnel international ne sont pas comptabilisés dans le budget, car leur montant peut varier de manière significative en fonction des droits du personnel². Ces coûts seraient supportés par les économies réalisées grâce au report du recrutement de personnel international, approximativement d'ici la fin de 2023.

Tableau 6 : Aperçu des coûts liés à la gestion du personnel (en euros) figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.³

Personnel	Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
1a <u>Administrateur de programme, P-3 (100 %)</u>	-	441 607	441 607	441 607
1b Administrateur de programme, P-2 (100 %)	332 894	-	-	-
1c <u>Administrateur de programme, P-2 (50 %)</u>	-	-	-	180 167
1d <u>Consultant(e)/Entrepreneur individuel</u>	-	52 200	90 000	-
2 Assistant administratif, G-5 (50 %)	106 300	115 064	115 064	115 064
3 Formation du personnel	15 000	15 000	15 000	22 500
Sous-total	454 194	623 871	661 671	759 338
Coûts d'appui au programme (13 %)	59 045	81 103	86 017	98 714
Total	513 239	704 974	747 688	858 052

Administrateurs permanents

30. Les trois scénarios budgétaires incluent un poste de niveau P3 pour le coordonnateur du Mémorandum d'entente, et présentent donc des coûts accrus pour cette catégorie budgétaire par rapport au budget précédent 2019-2021. Le poste de niveau P3 remplace le poste de niveau P2 (du triennat précédent) et, dans le scénario 3, s'ajoute à un poste de niveau P2 à temps partiel.

² Cela peut comprendre les congés dans les foyers, les primes de réinstallation, les primes de formation, etc.

³ Les modifications apportées aux lignes budgétaires approuvées pour la période triennale 2019-2021 sont indiquées comme « modifications suivies », les ajouts étant soulignés et les suppressions barrées.

31. Lors de la MOS1, les signataires ont approuvé la création d'un poste de niveau P3. Il n'a pas été pourvu en raison de l'insécurité budgétaire qui prévalait à l'époque. Lors de la MOS2 et de la MOS3, les Signataires ont convenu d'un poste de niveau P2 en raison des exigences d'un signataire, qui s'est engagé à prendre en charge les coûts liés au poste de coordonnateur du Mémoire d'entente, mais qui n'avait budgétisé qu'un niveau P2. Toutefois, les coûts liés au poste ne sont plus pris en charge par une contribution affectée d'un seul signataire, mais sont couverts par le budget de base de la manière habituelle.
32. Un examen des grades des postes au Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) à Bonn, qui a été publié sous la forme du document [UNEP/CMS/COP12/Doc.14.2/Annexe 5](#), a abouti à la conclusion suivante :

*« Administrateur associé chargé de la gestion des programmes/MdE requins
(Poste financé par un projet. Avis consultatif uniquement. Travail considéré comme étant au grade P-3.)*

Fournit un appui technique aux réunions, conférences, etc., notamment en proposant des thèmes à inscrire à l'ordre du jour, en identifiant les participants, en préparant les documents et les présentations. Conforme au profil d'emploi générique P-3 d'Administrateur chargé de la gestion des programmes. Ce poste est responsable de l'un des MdE les plus complexes de la CMS compte tenu des critères établis par la CMS. Indépendance et contacts externes bien au-delà de ceux attendus au grade P-2. »

Le rapport indique également que pour les postes de grade P2 au Secrétariat de la CMS :

« les reclassements sont proposés non pas en raison des changements dans les missions et responsabilités, comme c'est habituellement le cas, mais parce que les niveaux de recrutement de départ étaient probablement trop bas, définis davantage par les contraintes budgétaires et l'approche conservatrice des organes directeurs que par une évaluation appropriée de la nature du travail prévu. Le grade P-2 est en fait le niveau d'entrée pour le personnel recruté comme administrateur dans le système des Nations Unies. Au niveau P-2, un administrateur ou une administratrice de programme ne devrait pas diriger de mission ou avoir des contacts externes substantiels avec des parties prenantes importantes ou des représentants de gouvernements. Il ou elle ne devrait pas représenter la CMS aux réunions des Parties ni intervenir au nom de la CMS en cas de controverse. Un P-2 ne devrait avoir qu'une indépendance limitée dans l'établissement des objectifs et des ordres du jour, le recrutement de consultants, l'introduction de changements dans les programmes ou la promotion directe des efforts visant à renforcer les collaborations. Les projets de documents sur des questions de fond préparés par un P-2 devraient faire l'objet d'un examen approfondi avant leur soumission à l'extérieur. Tout cela correspond davantage à un poste d'administrateur de programme de grade P-3 »

33. Le rôle du coordonnateur du Mémoire d'entente exige une expérience et une connaissance approfondies des règles, règlements et processus des Nations Unies. Un large éventail de tâches, nécessitant toutes une expérience professionnelle considérable, doit être mis en œuvre par le responsable de programme concerné.

34. Le Secrétariat du Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan indien et l'Asie du Sud-Est, également assuré par le Secrétariat de la CMS à Bonn, est actuellement doté d'un agent de grade P3, bien qu'il s'agisse d'un Mémorandum d'entente régional portant sur moins d'espèces. Les secrétariats du Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition et du Mémorandum d'entente sur les rapaces, basés tous les deux au bureau de la CMS à Abu Dhabi, sont chacun dotés d'un personnel de grade P5 (50 %), P4 (100 %), P2 (50 %) et G5 (50 %).
35. Par conséquent, le Secrétariat conclut qu'un administrateur de programme à temps plein (P3), dans l'idéal assisté d'un administrateur de programme associé à temps partiel (P2) ou d'un consultant, serait l'attelage adéquat en matière de personnel de niveau administrateur pour répondre aux demandes croissantes d'un Secrétariat pleinement opérationnel.
36. Les Signataires sont encouragés à examiner le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.1](#) Projet de programme de travail 2023-2025 au moment de décider du niveau de dotation approprié. Pour chaque activité figurant dans le Projet de programme de travail, le Secrétariat a indiqué le temps estimé que le personnel devrait consacrer aux tâches qui lui sont confiées. La mise en œuvre des activités dépendra à la fois de la disponibilité des fonds pour les activités et de la capacité du personnel nécessaire à la mise en œuvre des fonds/activités.

Assistant de programme (G5 – 50 %)

37. Les coûts pour le poste à temps partiel de l'assistant de programme (G5) sont comptabilisés dans les trois scénarios. Ce poste n'est actuellement pas pourvu. La charge de travail de l'assistant de programme varie considérablement tout au long de la période triennale et est à son point le plus élevé lorsqu'une assistance est requise pour organiser les réunions du Mémorandum d'entente. Ainsi, le Secrétariat propose d'utiliser cette ligne budgétaire pour augmenter les heures du personnel de grade G actuel de la CMS, ou pour recruter un C/IC au niveau G, selon les besoins.

Consultant/Entrepreneur individuel (C/IC)

38. Pour soutenir le coordonnateur du Mémorandum d'entente dans la mise en œuvre des tâches qui ne peuvent pas être exécutées au niveau G, les scénarios 0 et 1 incluent un budget pour engager un C/IC au niveau administrateur. Dans le scénario 2, le soutien du C/IC n'est pas budgétisé, car il a été proposé d'avoir un membre du personnel de niveau P2 à temps partiel à la place.
39. Si les C/IC n'ont pas de droits sur certains processus en ligne, ils peuvent apporter un soutien important au personnel, par exemple en rédigeant des documents, en élaborant des propositions de projet, en assurant la liaison avec les parties prenantes, etc.

Formation du personnel

40. La formation régulière du personnel est une exigence de la réglementation de l'ONU. Les coûts de la formation du personnel restent les mêmes pour les scénarios 0 et 1, tandis que le scénario 2 reflète des coûts plus élevés de formation du personnel en raison de l'augmentation du nombre d'employés.

Activités du Secrétariat

41. Les estimations budgétaires pour les activités et les opérations du Secrétariat sont basées sur l'expérience de la dernière période triennale et sont résumées dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Aperçu des coûts (en euros) pour les « Activités du Secrétariat » figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.

Activités du Secrétariat	Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
4 Déplacements du personnel pour des questions officielles (à l'exception des déplacements liés à la réunion du MdE requins)	45 000	45 000	45 000	45 000
5 Traduction (notamment, y compris les abonnements à la traduction automatique en ligne)	55 000	55 000	55 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.	45 000	-	-	-
7 « Impression de matériel technique/d'information, et achat de photos, d'illustrations, etc. »	15 000	-	-	-
Sous-total	160 000	100 000	100 000	100 000
Coûts d'appui au programme (13 %)	20 800	13 000	13 000	13 000
Total	180 800	113 000	113 000	113 000

42. Les déplacements pour se rendre aux réunions ont largement repris après l'assouplissement des restrictions de voyage liées à COVID-19 ; les déplacements du personnel sont considérés comme correctement financés avec 15 000 euros par an et sont donc comptabilisés dans tous les scénarios. Dans la mesure du possible, le personnel choisira de participer en ligne aux réunions. Si, lors des réunions concernées, aucune participation en ligne n'est proposée, le personnel est vivement encouragé à voyager volontairement en classe économique afin d'économiser des coûts et de réduire les émissions compte tenu de la crise climatique.
43. Le Secrétariat suggère d'utiliser des outils de traduction automatique en ligne pour la traduction des documents et de la correspondance informels. Les outils modernes en ligne ont fait des progrès considérables ces dernières années en termes de qualité, de facilité d'utilisation et d'accessibilité financière. Par conséquent, les provisions pour la traduction des documents peuvent être maintenues à 55 000 euros malgré l'augmentation des frais de traduction des documents de réunion. Les coûts de traduction sont généralement les plus élevés au cours de la deuxième et de la troisième année de la période triennale, lorsque la réunion des Signataires est en préparation et que les documents issus de la réunion du Comité consultatif doivent être traduits.
44. Les provisions pour « **Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.** » ainsi que pour « **Impression de matériel technique/d'information, conception de sites web, etc.** » ont été supprimés car ils sont liés directement à des activités extrabudgétaires figurant dans le projet de programme de travail 2023-2025 ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.1](#)). L'expérience passée a montré que ces lignes budgétaires ne sont pas nécessaires, sauf en combinaison avec des projets plus importants pour lesquels une collecte de fonds doit être effectuée dans tous les cas.

Activités du Comité consultatif et des experts externes

45. Le budget comprend les frais de voyage des membres du Comité consultatif pour représenter le Mémorandum d'entente dans les réunions pertinentes, telles que celles de la CMS, conformément à son mandat. Par rapport aux budgets précédents, les coûts ont été réduits de manière significative car les membres du Comité consultatif et les experts externes ne sont censés voyager que s'ils le font dans le cadre des activités figurant dans le programme de travail 2023-2025, ce qui constituerait une activité extrabudgétaire soumise à collecte de fonds.

Tableau 8 : Aperçu des coûts (en euros) pour les « Activités du Comité consultatif » figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.

Activités du Comité consultatif		Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
8	Voyages du Comité consultatif et des experts pour des questions officielles (à l'exception des réunions du Comité consultatif)	90 000	45 000	45 000	45 000
	Sous-total	90 000	45 000	45 000	45 000
	Coûts d'appui au programme (13 %)	11 700	5 850	5 850	5 850
	Total	101 700	50 850	50 850	50 850

Réunions des organes directeurs

5^e réunion des Signataires (MOS5)

46. La proposition actuelle repose sur l'hypothèse selon laquelle la MOS5 aura lieu en 2025 et prendra la forme d'une réunion en présentiel de trois à cinq jours.

Tableau 9 : Aperçu des coûts (en euros) pour la « 5^e réunion des Signataires (MOS5) » figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.

5 ^e réunion des Signataires (MOS5)		Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
9	Dispositions logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000	15 000	15 000	15 000
10	Soutien à la participation des délégués (y compris le personnel)	120 000	140 000	140 000	140 000
11	Interprétation	65 000	75 000	75 000	75 000
12	Rédacteurs de rapports	8 000	8 000	8 000	8 000
13	Conception de documents techniques	30 000	-	-	-
	Sous-total	253 000	238 000	238 000	238 000
	Coûts d'appui au programme (13 %)	32 890	30 940	30 940	30 940
	Total	285 890	268 940	268 940	268 940

47. Le Secrétariat considère que les provisions pour « Arrangements logistiques » sont appropriées si celles-ci ne sont pas comptabilisées dans l'accord du gouvernement hôte ou si le MOS5 sera hébergé par le Secrétariat, et suggère que les Signataires maintiennent le montant de 15 000 euros dans les scénarios 0 à 2.

48. Le Secrétariat suggère d'augmenter les provisions pour soutenir la « **participation des délégués** » dans les trois scénarios afin de refléter l'augmentation des coûts des billets d'avion et les taux d'indemnités journalières augmentés au niveau mondial. Les coûts de 140 000 euros ont été estimés sur la base de la participation d'environ 30 à 40 délégués sponsorisés. L'admissibilité d'un Signataire à recevoir un financement est évaluée conformément à la pratique de la CMS, en appliquant le seuil de 0,200 % du barème des quote-parts des Nations Unies.
49. Les coûts pour l'« **Interprétation** » ont également été augmentés en raison d'une augmentation des honoraires professionnels et des frais de voyage des six interprètes, qui sont inscrits dans cette ligne budgétaire. On estime que le coût global de cette activité s'élèvera à 75 000 euros en 2025. Ces coûts sont pris en compte dans tous les scénarios.
50. Les provisions pour les « **Rédacteurs de rapports** » ont été maintenues à 8 000 euros dans tous les scénarios. Ce montant correspond aux coûts d'embauche d'un rédacteur de rapport professionnel, y compris les frais de déplacement.
51. La ligne budgétaire pour la « **Conception de documents techniques** » a été supprimée du budget car ces documents sont considérés comme liés à des activités extrabudgétaires figurant dans le programme de travail 2023-2025 et, à ce titre, soumis à un financement affecté.

Réunions du Comité consultatif

52. Il est prévu que deux réunions du Comité consultatif soient convoquées au cours de la période triennale pour faciliter son travail. La proposition actuelle prévoit que les réunions aient lieu en 2023 et 2025 ; la dernière devrait se tenir au moins six mois avant la MOS5.

Tableau 10 : Aperçu des coûts (en euros) pour deux « Réunions du Comité consultatif (AC4 et AC5) » figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.

Réunions du Comité consultatif (AC4 et AC5)		Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
14	Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	10 000	10 000	10 000
15	Appui à la participation des membres du Comité consultatif et des experts (2 réunions)	80 000	80 000	80 000	80 000
Sous-total		90 000	90 000	90 000	90 000
Coûts d'appui au programme (13 %)		11 700	11 700	11 700	11 700
Total		101 700	101 700	101 700	101 700

53. Il est proposé de maintenir les provisions pour les « **Arrangements logistiques** » au même niveau que dans la période triennale précédente pour chaque réunion en 2023 et 2025. En général, le Secrétariat aurait besoin de ces fonds si les réunions du Comité consultatif devaient être organisées dans les locaux du Secrétariat à Bonn, en Allemagne. Si les réunions sont organisées par un gouvernement, ces coûts seront supportés par l'hôte.

54. Comme convenu pour le budget précédent, le Comité consultatif doit inviter jusqu'à deux experts supplémentaires du Groupe de travail sur la conservation à ses réunions sur les points de l'ordre du jour pour lesquels le Comité consultatif a besoin d'une expertise supplémentaire.

Coûts d'exploitation

55. La ligne budgétaire pour les « **Fournitures de bureau diverses** » a été supprimée au profit d'une nouvelle ligne budgétaire consacrée aux « **Logiciels** » et a été légèrement réduite à 1 500 euros dans tous les scénarios. Le Secrétariat est presque entièrement passé à un mode de travail sans papier, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts du papier et des autres fournitures de bureau.

Tableau 11 : Aperçu des « Coûts d'exploitation » (en euros) figurant dans les scénarios 0, 1, et 2.

Coûts d'exploitation		Budget 2019-2021	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
16	Fournitures de bureau	1 900	-	-	-
	<u>Logiciels</u>		1 500	1 500	1 500
17	Matériel de bureau	3 000	3 500	3 500	3 500
18	Services des technologies de l'information et des communications (TIC)	13 500	18 400	20 700	20 700
	<u>Frais Umoja</u>	-	13 800	13 800	20 700
	<u>Site web</u>	-	1 800	1 800	1 800
19	Maintenance des ordinateurs/photocopieurs	600	-	-	-
20	Communications (téléphone, télécopie, courrier, etc.)	3 600	-	-	-
	Sous-total	22 600	39 000	41 300	48 200
	Coûts d'appui au programme (13 %)	2 938	5 070	5 369	6 266
	Total	25 538	44 070	46 669	54 466

56. Les provisions pour « **Technologie de l'information et des communication (TIC)** » comprennent des coûts de 2 300 euros par an par membre du personnel et par C/IC. L'augmentation des coûts sur cette ligne budgétaire reflète l'augmentation du nombre d'agents et de C/IC proposés, qui passe de deux à trois dans tous les scénarios. Dans le scénario 0, les coûts sont plus faibles car aucun C/IC n'a été proposé pour 2023.
57. En plus du budget précédent, le Secrétariat a ajouté une ligne budgétaire pour « **Umoja** ». Des frais de 2 300 euros s'appliquent annuellement pour que chaque membre du personnel ait accès à la solution globale des Nations Unies (Umoja) qui permet une gestion efficace et transparente des ressources financières, humaines et physiques de l'Organisation et améliore l'exécution des programmes. Les scénarios 0 et 1 avec deux membres du personnel chacun comprennent donc des coûts globaux de 13 800 euros pour l'ensemble de la période triennale, tandis que le scénario 2 avec trois membres du personnel comprend des coûts globaux de 20 700 euros.
58. Une ligne budgétaire a été ajoutée pour la maintenance du « **site Web** », dont la part est de 600 euros par an comme convenu au sein de la famille de la CMS. Les coûts sont les mêmes dans chaque scénario.

59. Le Secrétariat suggère de supprimer les lignes budgétaires pour « **Maintenance des ordinateurs/photocopieurs** » et « **Communication** », car ces coûts sont aimablement fournis par le Secrétariat de la CMS.

Contributions des signataires

60. Comme lors de la MOS3, un tableau des contributions indicatives destinées à financer le budget est fourni pour examen lors de cette réunion (Annexe 4). La nature volontaire des contributions donne aux Signataires la latitude de s'écarter de ces montants, mais le Secrétariat est d'avis que des contributions indicatives donneront aux Signataires une meilleure compréhension de leur part théorique. En outre, ce tableau permettrait au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'envoyer aux Signataires des factures de leurs contributions annuelles conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale.
61. Si les Signataires souhaitent une facture d'un montant différent, ils doivent fournir des instructions écrites au Secrétariat.
62. Cette approche permettrait au Secrétariat de disposer d'une base beaucoup plus fiable pour planifier les dépenses liées à la gestion du personnel personnel et aux activités.
63. L'Annexe 4 présente un tableau des « contributions annuelles indicatives des Signataires » pour couvrir les coûts de chaque scénario. Ces contributions ont été calculées en utilisant le barème des contributions convenu par l'Assemblée générale des Nations Unies par le biais de la Résolution A/RES/76/238 du 24 décembre 2021.

Dispositions financières

64. Il est proposé que les Signataires demandent à la directrice exécutive du PNUE de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la gestion du Mémoire d'entente. Un projet révisé des termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale proposé est fourni à l'Annexe 5.
65. Conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 1980, l'ONU environnement prélève une commission de 13 pour cent sur les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour l'administration du Secrétariat de la CMS. La résolution de l'Assemblée générale vise à s'assurer que les ressources de base fournies aux organismes des Nations Unies ne sont pas détournées des mandats de base approuvés par leurs organes législatifs pour être utilisées pour administrer ou mettre en œuvre des activités extrabudgétaires. Dans le cas de l'ONU Environnement, le Directeur exécutif a, conformément à la politique de coûts d'appui au programme (PSC) établie, décidé de restituer une partie des 13 pour cent de PSC prélevés sur les dépenses de tous les fonds de la famille CMS pour aider à couvrir les coûts des services d'appui administratif du Secrétariat de la CMS.

Action requise :

66. Il est demandé à la Réunion :

- a) d'examiner les scénarios budgétaires présentés dans les Annexes 1 à 3 en tenant également compte des discussions aux points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, et adopter un budget pour 2023-2025 ;
- b) d'adopter le barème indicatif des contributions figurant à l'Annexe 4 ;
- c) d'adopter le projet révisé de mandat du Fonds d'affectation spéciale, présenté à l'Annexe 5, et demander au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour une période supplémentaire de trois ans.

ANNEXE 1

Budget proposé pour la période triennale 2023 - 2025 (Scénario 0)

Lignes budgétaires ⁴		Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel						
1a	Administrateur de programme, P-3 (100 %)	-	144 297	147 183	150 127	441 607
1b	Administrateur de programme, P-2 (100 %)	332 894	-	-	-	-
1c	Administrateur de programme, P-2 (50 %)	-	-	-	-	-
1d	Consultant(e)/Entrepreneur individuel	-	-	22 200	30 000	52 200
2	Assistant administratif, G-5 (50 %)	106 300	37 598	38 350	39 117	115 064
3	Formation du personnel	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
Sous-total		454 194	186 895	212 733	224 244	623 871
Activités du Secrétariat						
4	Voyages du personnel pour des questions officielles	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5	Traduction	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6	Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.	45 000	-	-	-	-
7	Impression de matériel technique/information, et achat de photos, d'illustrations, etc.	15 000	-	-	-	-
Sous-total		160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes						
8	Voyages officiels du Comité consultatif et des experts	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous-total		90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Réunions des organes directeurs						
5e réunion des Signataires (MOS5)						
9	Dispositions logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000	-	-	15 000	15 000
10	Soutien à la participation des délégués (y compris le personnel)	120 000	-	-	140 000	140 000
11	Interprétation	65 000	-	-	75 000	75 000
12	Rédacteurs de rapports	8 000	-	-	8 000	8 000
13	Conception de documents techniques	30 000	-	-	-	-
Sous-total		253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4, AC5)						
14	Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	-	5 000	10 000
15	Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts	80 000	40 000	-	40 000	80 000
Sous-total		90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation						
16	Fournitures de bureau	1 900	-	-	-	-
	Logiciels	-	500	500	500	1 500
17	Matériel de bureau	3 000	3 500	-	-	3 500
18	Services des technologies de l'information et des communications (TIC)	13 500	4 600	6 900	6 900	18 400
	Frais Umoja	-	4 600	4 600	4 600	13 800
	Site web	-	600	600	600	1 800
19	Maintenance des ordinateurs/photocopieurs	600	-	-	-	-
20	Communications (téléphone, télécopie, frais postaux)	3 600	-	-	-	-
Sous-total		22 600	13 800	12 600	12 600	39 000
Total		1 069 794	285 695	270 333	579 844	1 135 871
Coûts d'appui au programme (13 %)		139 073	37 140	35 143	75 380	147 663
Total général		1 208 867	325 434	302 877	655 223	1 283 534

⁴ Les modifications apportées aux lignes budgétaires approuvées pour la période triennale 2019-2021 sont indiquées comme « modifications suivies », les ajouts étant soulignés et les suppressions barrées.

Budget proposé pour la période triennale 2023 – 2025 (Scénario 1)

Lignes budgétaires ⁵	Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel					
1a <u>Administrateur de programme, P-3 (100 %)</u>	-	144 297	147 183	150 127	441 607
1b Administrateur de programme, P-2 (100 %)	332 894	-	-	-	-
1c <u>Administrateur de programme, P-2 (50 %)</u>	-	-	-	-	-
1d <u>Consultant(e)/Entrepreneur individuel</u>	-	30 000	30 000	30 000	90 000
2 Assistant administratif, G-5 (50 %)	106 300	37 598	38 350	39 117	115 064
3 Formation du personnel	15 000	5 000	5 000	5 000	15 000
Sous-total	454 194	216 895	220 533	224 244	661 671
Activités du Secrétariat					
4 Voyages du personnel pour des questions officielles	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5 Traduction	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.	45 000	-	-	-	-
7 Impression de matériel technique/information, et achat de photos, d'illustrations, etc.	15 000	-	-	-	-
Sous-total	160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes					
8 Voyages officiels du Comité consultatif et des experts	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous-total	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Réunions des organes directeurs					
5e réunion des Signataires (MOS5)					
9 Dispositions logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000	-	-	15 000	15 000
10 Soutien à la participation des délégués (y compris le personnel)	120 000	-	-	140 000	140 000
11 Interprétation	65 000	-	-	75 000	75 000
12 Rédacteurs de rapports	8 000	-	-	8 000	8 000
13 Conception de documents techniques	30 000	-	-	-	-
Sous-total	253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4, AC5)					
14 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	-	5 000	10 000
15 Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts	80 000	40 000	-	40 000	80 000
Sous-total	90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation					
16 Fournitures de bureau	1 900	-	-	-	-
Logiciels	-	500	500	500	1 500
17 Matériel de bureau	3 000	3 500	-	-	3 500
18 Services des technologies de l'information et des communications (TIC)	13 500	6 900	6 900	6 900	20 700
Frais Umoja	-	4 600	4 600	4 600	13 800
Site web	-	600	600	600	1 800
19 Maintenance des ordinateurs/photocopieurs	600	-	-	-	-
20 Communications (téléphone, télécopie, frais postaux)	3 600	-	-	-	-
Sous-total	22 600	16 100	12 600	12 600	41 300
Total	1 069 794	317 995	278 133	579 844	1 175 971
Coûts d'appui au programme (13 %)	139 073	41 339	36 157	75 380	152 876
Total général	1 208 867	359 334	314 290	655 223	1 328 847

⁵ Les modifications apportées aux lignes budgétaires approuvées pour la période triennale 2019-2021 sont indiquées comme « modifications suivies », les ajouts étant soulignés et les suppressions barrées.

ANNEXE 3

Budget proposé pour la période triennale 2023 – 2025 (Scénario 2)

Lignes budgétaires ⁶	Budget 2019-2021	2023	2024	2025	Total
Personnel					
1a <u>Administrateur de programme, P-3 (100 %)</u>	-	144 297	147 183	150 127	441 607
1b Administrateur de programme, P-2 (100 %)	332 894	-	-	-	-
1c <u>Administrateur de programme, P-2 (50 %)</u>	-	58 871	60 048	61 249	180 167
1d <u>Consultant(e)/Entrepreneur individuel</u>	-	-	-	-	-
2 Assistant administratif, G-5 (50 %)	106 300	37 598	38 350	39 117	115 064
3 Formation du personnel	15 000	7 500	7 500	7 500	22 500
Sous-total	454 194	248 265	253 080	257 992	759 338
Activités du Secrétariat					
4 Voyages du personnel pour des questions officielles	45 000	15 000	15 000	15 000	45 000
5 Traduction	55 000	10 000	15 000	30 000	55 000
6 Études analytiques, évaluations scientifiques, élaboration de lignes directrices, etc.	45 000	-	-	-	-
7 Impression de matériel technique/information, et achat de photos, d'illustrations, etc.	15 000	-	-	-	-
Sous-total	160 000	25 000	30 000	45 000	100 000
Activités du Comité consultatif et des experts externes					
8 Voyages officiels du Comité consultatif et des experts	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous-total	90 000	15 000	15 000	15 000	45 000
Réunions des organes directeurs					
5e réunion des Signataires (MOS5)					
9 Dispositions logistiques (lieu, équipement technique, cabines d'interprétation, restauration)	30 000	-	-	15 000	15 000
10 Soutien à la participation des délégués (y compris le personnel)	120 000	-	-	140 000	140 000
11 Interprétation	65 000	-	-	75 000	75 000
12 Rédacteurs de rapports	8 000	-	-	8 000	8 000
13 Conception de documents techniques	30 000	-	-	-	-
Sous-total	253 000	-	-	238 000	238 000
Réunions du Comité consultatif (AC4, AC5)					
14 Arrangements logistiques (lieu, équipement technique, restauration)	10 000	5 000	-	5 000	10 000
15 Soutien à la participation des membres du Comité consultatif et des experts	80 000	40 000	-	40 000	80 000
Sous-total	90 000	45 000	-	45 000	90 000
Coûts d'exploitation					
16 Fournitures de bureau	1 900	-	-	-	-
Logiciels	-	500	500	500	1 500
17 Matériel de bureau	3 000	3 500	-	-	3 500
18 Services des technologies de l'information et des communications (TIC)	13 500	6 900	6 900	6 900	20 700
Frais Umoja	-	6 900	6 900	6 900	20 700
Site web	-	600	600	600	1 800
19 Maintenance des ordinateurs/photocopieurs	600	-	-	-	-
20 Communications (téléphone, télécopie, frais postaux)	3 600	-	-	-	-
Sous-total	22 600	18 400	14 900	14 900	48 200
Total	1 069 794	351 665	312 980	615 892	1 280 538
Coûts d'appui au programme (13 %)	139 073	45 716	40 687	80 066	166 470
Total général	1 208 867	397 381	353 668	695 958	1 447 008

⁶ Les modifications apportées aux lignes budgétaires approuvées pour la période triennale 2019-2021 sont indiquées comme « modifications suivies », les ajouts étant soulignés et les suppressions barrées.

**Barème des contributions indicatives des Signataires pour la période triennale 2023-2025
conformément à la proposition de budget
(en euros)**

N°	Signataire	Barème des quote-parts de l'ONU	Échelle ajustée	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2
1	Australie	2,111	5,281	67 781	70 174	76 414
2	Belgique	0,828	2,071	26 586	27 524	29 972
3	Bénin	0,005	0,013	161	166	181
4	Bésil	2,013	5,036	64 634	66 916	72 867
5	Chili	0,420	1,051	13 486	13 962	15 203
6	Colombie	0,246	0,615	7 899	8 178	8 905
7	Comores	0,001	0,003	32	33	36
8	Congo	0,005	0,013	161	166	181
9	Costa Rica	0,069	0,173	2 215	2 294	2 498
10	Côte d'Ivoire	0,022	0,055	706	731	796
11	Danemark	0,553	1,383	17 756	18 383	20 017
12	Équateur	0,077	0,193	2 472	2 560	2 787
13	Égypte	0,139	0,348	4 463	4 621	5 032
14	UE		2,500	32 088	33 221	36 175
15	France	4,318	10,802	138 645	143 539	156 303
16	Allemagne	6,111	15,287	196 215	203 142	221 206
17	Ghana	0,024	0,060	771	798	869
18	Guinée	0,003	0,008	96	100	109
19	Italie	3,189	7,978	102 394	106 009	115 435
20	Jordanie	0,022	0,055	706	731	796
21	Kenya	0,030	0,075	963	997	1 086
22	Liberia	0,001	0,003	32	33	36
23	Libye	0,018	0,045	578	598	652
24	Madagascar	0,004	0,010	128	133	145
25	Mauritanie	0,002	0,005	64	66	72
26	Monaco	0,011	0,028	353	366	398
27	Nauru	0,001	0,003	32	33	36
28	Pays-Bas	1,377	3,445	44 213	45 774	49 845
29	Nouvelle-Zélande	0,309	0,773	9 922	10 272	11 185
30	Palau	0,001	0,003	32	33	36
31	Philippines	0,212	0,530	6 807	7 047	7 674
32	Portugal	0,353	0,883	11 334	11 734	12 778
33	Roumanie	0,312	0,780	10 018	10 372	11 294
34	Samoa	0,001	0,003	32	33	36
35	Arabie Saoudite	1,184	2,962	38 017	39 359	42 858
36	Sénégal	0,007	0,018	225	233	253
37	Somalie	0,001	0,003	32	33	36
38	Afrique du Sud	0,244	0,610	7 834	8 111	8 832
39	Sri Lanka	0,045	0,113	1 445	1 496	1 629
40	Soudan	0,010	0,025	321	332	362
41	Suède	0,871	2,179	27 967	28 954	31 528
42	République arabe syrienne	0,009	0,023	289	299	326
43	Togo	0,002	0,005	64	66	72
44	Tuvalu	0,001	0,003	32	33	36
45	Émirats arabes unis	0,635	1,588	20 389	21 109	22 986
46	Royaume-Uni	4,375	10,944	140 475	145 434	158 366
47	États-Unis d'Amérique		22,000	282 377	292 346	318 342
48	Vanuatu	0,001	0,003	32	33	36
49	Yémen	0,008	0,020	257	266	290
TOTAL À PARTAGER ENTRE LES SIGNATAIRES		30,181	100,000	1 283 534	1 328 847	1 447 008

ANNEXE 5

1. Le Fonds d'affectation spéciale pour le Mémoire d'Entente (MdE) sur la conservation des requins migrateurs (ci-après désigné par « Fonds d'affectation spéciale ») est prolongé de trois ans afin de soutenir financièrement les objectifs du MdE.
2. Le présent mandat est en vigueur du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.
3. L'exercice financier est de trois années civiles à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
4. Le Fonds d'affectation spéciale est administré par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
5. L'administration du Fonds d'affectation spéciale est régie par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, par le Statut et règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et par d'autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations Unies.
6. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale ne peuvent être engagées que si elles sont couvertes par les recettes nécessaires. Aucun engagement ne sera pris avant l'encaissement des contributions.
7. Le maintien d'une réserve de trésorerie opérationnelle doit être assuré à un niveau constant d'au moins 15 pour cent des dépenses annuelles prévues ou 100 000 USD, la somme la plus élevée étant à retenir.
8. Conformément aux règles des Nations Unies, le PNUE déduit des recettes du Fonds d'affectation spéciale des frais administratifs correspondants à 13 % des dépenses imputées aux Fonds d'affectation spéciale pour les activités financées en vertu de celui-ci.
9. Le seuil d'éligibilité pour le financement de la participation des délégués aux réunions des Signataires devrait être fixé à 0,2 pour cent du barème des quotes-parts de l'ONU et, en règle générale, exclure de cette éligibilité les pays de l'Union européenne et les autres pays européens à économie développée.
10. Le Fonds d'affectation spéciale est soumis à un audit du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.
11. Les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2023-2025 devraient provenir de contributions volontaires des États signataires et non signataires du MdE, d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.
12. Les signataires qui souhaitent recevoir une facture pour guider leurs contributions volontaires peuvent demander à recevoir ces factures du PNUE. Les contributions devraient être versées sur le compte bancaire de l'Organisation des Nations Unies.
13. Les factures devraient être basées sur la liste des contributions volontaires indicatives, si possible, sauf indication contraire des Signataires étant donné qu'il s'agit de contributions volontaires.

14. Si la contribution volontaire indicative d'un Signataire déterminée sur cette base devait être supérieure à 22 pour cent du budget, la contribution de ce Signataire ne devrait pas être plus que 22 pour cent du budget de l'année financière.
15. Par souci de commodité pour les Signataires, et dès que possible après le premier jour de l'année, le Directeur exécutif du PNUE notifie aux Signataires le montant de leur contribution pour chaque année de l'exercice financier.
16. Les contributions perçues par le Fonds d'affectation spéciale qui ne sont pas immédiatement utilisées sont investies à la discrétion de l'Organisation des Nations Unies, et toute recette est portée au crédit du Fonds d'affectation spéciale.
17. Les prévisions budgétaires, comprenant les recettes et dépenses pour les trois années civiles constituant l'exercice financier, sont soumises à la Réunion des Signataires.
18. Les prévisions budgétaires pour chaque année civile de l'exercice financier devraient être ventilées selon les lignes budgétaires et accompagnées de toute information pouvant être demandée par les contributeurs ou en leur nom, ainsi que de toute autre information jugée utile ou souhaitable par le Directeur exécutif du PNUE.
19. La proposition de budget accompagnée de toutes les informations nécessaires est mise à disposition des Signataires par le Secrétariat au moins 60 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Signataires à laquelle elle doit être examinée.
20. Le budget devrait être adopté par consensus des Signataires présents à la Réunion des Signataires.
21. Si le Directeur exécutif du PNUE prévoit un éventuel manque de ressources au cours de l'exercice financier, il devrait consulter le Secrétariat, qui devrait demander l'avis du Président et/ou du Vice-Président au sujet des priorités à établir en matière de dépenses.
22. À la demande du Secrétariat du MdE, et après consultation du Président et du Vice-président de la Réunion des Signataires, le Directeur exécutif du PNUE pourrait opérer des transferts d'une ligne budgétaire à une autre, dans les limites du Règlement financier et des Règles de gestion financière des Nations Unies. À la fin de la première et de la deuxième année civile de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE peut transférer tout solde de crédit non engagé vers la deuxième et la troisième année civile, respectivement, à condition de ne pas dépasser le budget total approuvé par les Parties, à moins que le Président et/ou le Vice-Président de la Réunion des Signataires n'aient expressément approuvé cette opération par écrit.
23. À la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE soumet les comptes de fin d'année, par l'intermédiaire du Secrétariat du MdE. Le Directeur exécutif soumet également, dès que possible, les comptes audités de l'exercice financier. Ces comptes comprennent, pour chaque ligne budgétaire, tous les détails des dépenses effectuées par rapport aux provisions initiales.

24. Des contributions extrabudgétaires peuvent être acceptées à des fins compatibles avec les objectifs du MdE.
25. Les contributions extrabudgétaires devraient être utilisées conformément aux modalités convenues entre le donateur et le Secrétariat
Extra-budgetary contributions may be accepted for purposes that are consistent with the objectives of the MOU.